

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 61 (1999)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Message d'amitié

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Melchior Ehrler,  
directeur de l'Union suisse  
des paysans**

### *Heureusement, il y a l'ASETA!*

Au nom de l'Union suisse des paysans, je tiens à féliciter l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture à l'occasion de ses 75 ans. C'est de façon phénoménale que le développement de la technologie aura marqué ces 75 dernières années et l'agriculture n'a pas été laissée pour compte. Il y a 75 ans, un agriculteur assurait l'approvisionnement de cinq consommateurs; aujourd'hui, le même agriculteur subvient aux besoins alimentaires de 58 personnes. Que serait devenue la Suisse sans tout cet apport technologique ... on a de la peine à l'imaginer!

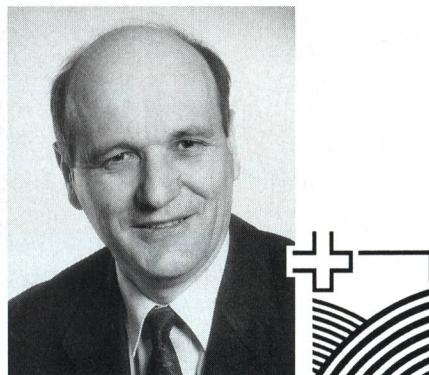
A l'intérieur de ce processus, la technique agricole a joué un rôle prépondérant dans le champ d'action de l'ASETA. Au cours de ces années, les travaux lourds et pénibles ont été remplacés par des machines: on peut s'en convaincre en admirant les engins à la technique fascinante, exposés lors de manifestations groupant d'anciennes machines agricoles. Durant ses 75 ans, l'ASETA a fourni d'excellentes prestations dans divers secteurs de l'agriculture. Trois exemples:

- Elle a contribué au développement continu de la technique en se basant sur des conditions propres à la Suisse.
- Elle a grandement contribué à ce que les agriculteurs utilisent des moyens techniques grâce à ses cours, ses conférences, ses publications et autres. L'ASETA a apporté une contribution non négligeable au succès économique des agriculteurs: une grande partie des investissements consentis par les agriculteurs ont été engagés dans leur parc de machines.
- L'ASETA demeure, comme par le passé, une instance spécialisée dans les normes techniques concernant les véhicules et les machines agricoles. L'Union suisse des paysans s'est appuyée et s'appuie toujours sur ses consultations provenant de bases légales et touchant ses connaissances.

L'agriculture est sans cesse en mutation. De nouvelles technologies, notamment dans le système de guidage informatisé, font leur entrée sur le marché. La question posée est de savoir comment la technique actuelle sera utilisable, économiquement. De plus, l'autre question est aussi de se demander dans quelle mesure le marché suisse — et ses conditions spécifiques — sera approvisionné en technique agricole.

L'ASETA adapte continuellement ses activités et ses prestations aux nouveaux besoins des agriculteurs. Ainsi, elle ne se penche pas uniquement sur ses 75 années d'existence mais va de l'avant, avec confiance.

En considérant le passé et l'avenir de l'Union suisse des paysans on ne peut que constater que si l'ASETA n'existe pas, il faudrait très vite l'inventer!



**Hans Burger, directeur  
de l'ASETA et l'OFA**

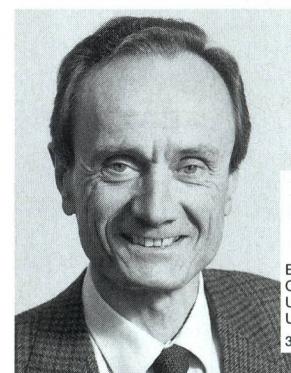
### *Une mécanisation à des prix avantageux et respectueuse de l'environnement*

Ce n'est pas vraiment par hasard que le 16 décembre 1924 plus de 100 agriculteurs répondent à l'appel de quelques pionniers de la technique agricole et fondent l'Association suisse des propriétaires de tracteurs. C'est en effet dans les années vingt de ce siècle qu'ont démarré les forces de tractions motorisées dans l'agriculture suisse. Des hommes, dotés de visions à long terme, ont su reconnaître les signes du temps. Les statistiques fédérales de 1929 révèlent déjà la présence de 1150 tracteurs. De nos jours, ce nombre a centuplé. A côté des tracteurs, la technique agricole en général s'est développée de façon fulgurante et nous nous trouvons aujourd'hui au début de l'ère de la robotique. Bien sûr personne ne peut prétendre que le développement technique de l'agriculture soit achevé pour autant. Dans de multiples domaines, l'ASETA a développé une activité fructueuse à l'adresse de l'agriculture:

formation — professionnelle et continue — basée sur l'actualité technique, représentation efficace des intérêts dans le domaine juridique au profit de l'agriculture et informations complètes sur les nouveautés relatives aux machines, engins ou procédés. Accordant à ces trois points un maximum d'attention, l'Association a fourni de gros efforts au fil des années pour se renouveler et s'adapter aux nouveaux besoins de l'agriculture.

Pour l'Office fédéral de l'agriculture, l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture est une organisation professionnelle importante et un interlocuteur qui sait reconnaître avec compétence les intérêts de la base agricole dans la mécanisation, la circulation routière, la sécurité et les questions relatives aux carburants. Nous nous réjouissons de la collaboration étroite et fructueuse qui unit depuis de longues années notre institut de recherche en agro-économie et technologie agricole FAT de Tänikon, assurant ainsi le lien entre la recherche et la pratique et vice versa.

Nous adressons nos félicitations à l'association pour l'aboutissement de 75 années de réussite. Nous souhaitons qu'elle poursuive ses activités secourables au service de l'agriculture, et qu'elle continue à représenter les intérêts de la base dans une mesure raisonnable, relevant sans cesse de nouveaux défis en trouvant des solutions avantageuses pour une mécanisation qui ne portera pas dommage à l'environnement.



Bundesamt für Strassen  
Office fédéral des routes  
Ufficio federale delle strade  
Uffizi federali delle vie  
3003 Bern

**Olivier Michaud,  
directeur de l'Office fédéral  
des routes**

### *La compétence professionnelle au service des transports routiers agricoles*

L'ASETA accomplit depuis 75 ans un travail remarquable en faveur des transports routiers agricoles. C'est ainsi qu'elle a suivi l'évolution technique des véhicules et contribué à la modeler. En organisant ses cours pour conducteurs de tracteurs, elle a ap-

porté une précieuse contribution au renforcement de la sécurité routière.

## La technique des véhicules

Depuis qu'elle a vu le jour, l'ASETA a toujours suivi de près l'évolution technique des véhicules – qu'il s'agisse des tracteurs, des machines de travail (p. ex. des moissonneuses-batteuses) et des remorques. En 75 ans d'existence, l'ASETA a marqué le monde agricole de son empreinte, de l'attelage hippomobile – voire même, à ses débuts, du char à bœufs – à la technologie actuelle la plus moderne. Au cours de cette évolution – spécialement lors de l'introduction, en 1970, de l'ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE), puis de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), entrée en vigueur en 1995 et dont les prescriptions ont été harmonisées avec celles de la CE – il était très important que l'ASETA collabore avec l'autorité fédérale compétente. Nous sommes d'ailleurs convaincus que cette collaboration continuera à jouer un rôle important et éminemment utile, même au-delà de l'an 2000; ce n'est en effet qu'en travaillant étroitement avec des associations professionnelles telles que l'ASETA qu'il est possible de résoudre les problèmes occasionnels concernant les prescriptions sur la construction et l'équipement des véhicules routiers agricoles.

## Cours de conduite de tracteurs

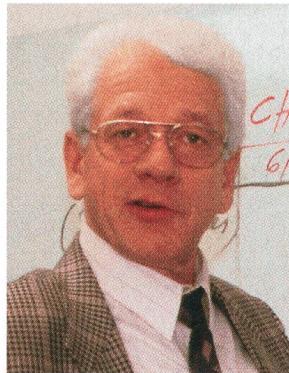
Il y a longtemps que les véhicules agricoles occupent une place familière dans notre environnement routier. Eux aussi sont sujets aux changements constants et deviennent toujours plus gros et plus rapides, exigeant ainsi de leurs conducteurs qu'ils fassent preuve d'un maximum de précaution et de prudence, non seulement dans les champs mais surtout sur la route.

Il y a plusieurs années que l'ASETA a relevé ce problème, lorsque les représentants des usagers ont demandé que l'on autorise aussi, dans notre pays, les tracteurs circulant à une vitesse maximale de 40 km/h. Fidèle à son objectif originel – promouvoir la sécurité routière sous de nouvelles perspectives – elle s'est d'emblée efforcée, de concert avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture, de mettre sur pied un cours pratique de perfectionnement répondant aux besoins spécifiques des jeunes conducteurs de tracteurs.

Entre-temps, l'ASETA a su convaincre à la fois les autorités cantonales compétentes en matière de circulation routière et notre propre office que les titulaires d'un permis de conduire de la catégorie G ayant suivi un tel cours pour conducteurs de tracteurs étaient aussi à même de conduire les nou-

veaux véhicules tracteurs plus rapides tirant une remorque.

A l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire, nous adressons nos vives félicitations à l'ASETA et lui souhaitons beaucoup de succès et pleine satisfaction dans ses activités en faveur de la défense des intérêts de l'agriculture dans la circulation routière.



**Kurt Hauenstein,  
président de l'ASMA**

## Une double présence

A l'occasion de ses 75 ans, l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles – ASMA – félicite l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA.

Comme partenaire du secteur agro-technique, l'ASETA a, durant sa longue histoire, beaucoup apporté pour une meilleure compréhension de la mécanisation dans l'agriculture. Grâce à ses centres professionnels de Grange-Verney, Moudon et de Riniken, elle a encouragé l'utilisation et l'entretien des machines sur les exploitations.

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture ASETA – et l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles – ASMA – entretiennent un contact de longue tradition dans la technique agricole, un secteur commun aux deux organisations. Cette double présence fait toujours ses preuves dans les questions relatives aux prescriptions de la circulation agricole et aux exigences techniques requises des véhicules routiers, et notamment dans l'introduction de la nouvelle vitesse maximale de 40 km/h pour les véhicules agricoles et sylvicoles.

La collaboration et la communication sont toujours personnalisées par l'attitude de chaque individu. L'ASMA aimerait avant tout remercier les fonctionnaires de l'ASETA qui, tout au long de ces 75 années, ont mis leur volonté pour rechercher des solutions communes dans l'intérêt de la mécanisation de notre agriculture.

Au nom du Comité et du secrétariat de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles, nous souhaitons à l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture nos meilleurs vœux pour son avenir et nous nous réjouissons de continuer nos bonnes relations.

## L'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles

Afin de couvrir, d'une part, le besoin d'informations et de communications entre l'agriculture et la technique agricole et d'épargner, d'autre part, les frais dans l'intérêt de chacun, le comité de l'ASMA a décidé d'organiser l'AGRAMA tous les 2 ans à Berne. La mise sur pied et l'organisation de l'exposition nationale de machines agricoles AGRAMA fonctionne selon un système de milice: elle est un exemple de ce que l'Association des fabricants et des commerçants de machines peut offrir à ses membres et à ses clients. L'association a été fondée le 10 février 1940. A cette époque, la Suisse courait le grand danger d'être entraînée dans la Deuxième Guerre mondiale et l'auto approvisionnement en denrées alimentaires était un souhait de sécurité politique. Sous la houlette de quelques pionniers, les fabricants de machines et d'engins agricoles se sont unis «pour assurer la livraison de machines efficaces et rationnelles aux agriculteurs suisses», comme le relatent les statuts. A ce jour, l'ASMA compte 200 membres parmi lesquels on trouve des fabricants, importateurs et négociants. Comme par le passé, l'association garantit la livraison des machines en mettant toutefois l'accent sur le service conseil, le service après-vente et la vente de pièces détachées.

## Les sept groupes sectoriels de l'ASMA actifs dans la technique agricole:

- a) Machines à travailler le sol: machines pour grandes cultures, épandage.
- b) Installations de ferme: équipements pour l'exploitation et l'étable.
- c) Machines agricoles: machines de récoltes non motorisées.
- d) Installations de traite et de refroidissement du lait: l'ASMA est responsable des services obligatoires.
- e) Machines agricoles motorisées et tracteurs: les priorités sont les prescriptions de l'OCE, les règlements, les normes, etc.
- f) Pulvérisateurs: protection de l'environnement et PI sont les thèmes actuels.
- g) Commerce et artisanat de la machine agricole: l'ASMA coordonne, avec d'autres organisations, la participation à des marchés ou à des manifestations publiques.